



92 B 9192

DESIGNATION DE REPRESENTANT PERMANENT

Je soussignée, Maryse AULAGNON

domiciliée au 23, rue d'Anjou 75008 PARIS

Agissant en qualité de Président Directeur Général de la société IMAFFINE,

décide, conformément à l'article 91 de la Loi du 24 juillet 1966 et à l'article 78 du Décret du 23 mars 1967, que la représentation permanente d'IMAFFINE, au sein du Conseil d'Administration de la société 2/4 BOULEVARD HAUSSMANN, dont le siège social est à Paris (75008) - 10, avenue de Messine, immatriculée au R C S de PARIS sous le n° B 388 161 960,

sera assurée par :

Monsieur Dominique du VERDIER
10, rue du vieux lavoir 91190 SAINT AUBIN

en remplacement de Monsieur Pierre MANENT,

à compter de ce jour.

Fait à Paris,
Le 2 juillet 1998